

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an

N° 452

Prix de l'abonnement: 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux: Lausanne 10-3056-2.

Mai 2004

«Je n'aime pas qu'on méprise ce que j'aime. C'est mépriser le français que de préférer à ses mots des mots étrangers, c'est avoir honte de sa propre langue, et donc honte de ce qu'on est soi-même, que de se gargariser de vocables américains là où on n'en a que faire.»

(François Cavanna)

Manne, mânes

«Les mannes de Georges Clemenceau ont été ravivées» pouvait-on lire dans un périodique français. De quoi faire se retourner dans sa tombe l'ancien président du Conseil.

Ces deux termes n'ont de commun que leur homonymie.

La *manne* désigne la nourriture que les Hébreux reçurent miraculeusement du Ciel pendant leur traversée du désert: «Il fit pleuvoir sur eux la manne pour les nourrir» (Ps. 78:24). Par extension, don providentiel et inespéré, avantage inattendu: la manne de ses bienfaits.

Les *mânes* (n.m.pl.) représentaient, dans l'Antiquité romaine, l'âme divinisée des morts, l'esprit, l'ombre des morts. Fig.: souvenir des morts. Invoquer les mânes d'un prédécesseur illustre.

(Défense du français, n° 452, mai 2004)

Ostensible, ostentatoire

En France, le débat sur le port du voile islamique à l'école a mis en évidence ces deux adjectifs contenus dans le rapport soumis au Parlement.

Ostensible signifie: qui ne se cache pas, apparent; qui peut être montré publiquement, sans inconvénient; qui se laisse voir à dessein, avec l'intention d'être remarqué.

Ostentatoire: qui est mis en valeur de façon excessive et indiscreète; qui montre avec une insistance excessive une qualité, un avantage; qui cherche à faire parade, à présenter de façon provocante, agressive.

Ces deux termes ne sont pas absolument synonymes. *Ostentatoire* renchérit sur *ostensible* en marquant non seulement l'intention de montrer avec affectation mais surtout de choquer, de provoquer.

(Défense du français, n° 452, mai 2004)

«Overtime»

En finale du championnat de hockey sur glace, les Bernois se sont imposés en «*overtime*» signale un message Teletext.

La préposition *over* désigne tout ce qui est sur, au-dessus de, par-dessus, plus que, au-delà de, au travers de, de l'autre côté, etc.

Overtime ne dit rien d'autre qu'«en supplément, au-delà du temps réglementaire» ou, tout simplement, «pendant les prolongations». Mais cela ne fait sans doute pas assez érudite.

(Défense du français, n° 452, mai 2004)

«People»

Pas trace de ce mot, dont les médias font actuellement une consommation accentuée, dans les dictionnaires de la langue française, à la seule exception du *Petit Larousse compact* 2004.

En anglais, *people* signifie le peuple, le monde, les gens, les personnes. Employé adjectivement il désigne généralement des publications populaires, des rubriques ou des magazines grand public.

En français: presse populaire, grand public, de boulevard, à potins, à sensation, à scandale, etc.

(Défense du français, n° 452, mai 2004)

Problématique

La *problématique* (de l'allemand *Problematik*) désigne la technique qui consiste à bien poser un problème ou un ensemble cohérent de problèmes. Par métonymie: ensemble de problèmes se posant sur un sujet déterminé. Syn.: questionnement.

Ce mot semble être revêtu d'un tel prestige qu'on l'utilise à tout propos. Il devrait pourtant n'être réservé qu'à un usage didactique et ne pas se substituer abusivement à *problème*, *difficulté*, *complication*, *obstacle*.

(Défense du français, n° 452, mai 2004)

«Stand-by»

Un investisseur pressenti pour sortir un club de football d'une situation financière délicate est, selon la presse, en «*stand-by*».

Ce terme imprécis peut désigner, entre autres, la phase durant laquelle sont prises des dispositions préparatoires à une action, à une décision.

On peut sans inconvénient remplacer cet anglicisme par: *en attente*, *en réserve*, *en instance*, *en délibéré*, *en souffrance*, *en suspens*, etc.

(Défense du français, n° 452, mai 2004)